

ECOSOC Special Meeting on “*Natural Resources, Peaceful Societies and Sustainable Development: Lessons from the Kimberley Process*”

New York, USA 3:00 p.m. (NY Time) , Friday, 18 March 2022

**Discours du Coordonnateur de la Coalition de la Société
Civile du Processus de Kimberley (CSC-PK),**

Dr. Michel YOBOUE

Son Excellence Monsieur l’Ambassadeur Collen Vixen Kelapile,
Premier responsable du Département des affaires économiques et sociales des
Nations Unies ;

Mesdames et Messieurs, chers participants présents à New York ou en ligne,
à vous tous qui suivez cette réunion spéciale de l’ECOSOC sur le
thème "Ressources naturelles, sociétés pacifiées et développement
durable : Les leçons tirées du Processus de Kimberley ;

Distingués invités, Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités respectifs ;

C'est un honneur pour moi d'avoir été invité à cette rencontre de haut niveau
et c'est aussi un privilège de prendre la parole en ma qualité de
coordonnateur de la Coalition de la Société Civile du Processus de Kimberley.

La Coalition de la Société Civile du Processus de Kimberley (CSC PK) est
une coalition d'ONG réunies pour faire entendre la voix et accroître la
visibilité des communautés touchées par l'extraction de diamants et pour aligner
le secteur des diamants sur les normes de bonne gouvernance et de conduite
responsable des entreprises. Nous comptons à ce jour 15 organisations membres
provenant de 11 pays, dont 10 du continent africain (de la Sierra Leone, du
Liberia, de la Guinée, de la Côte d’Ivoire, de la Centrafrique, du
Cameroun, de la République Démocratique du Congo, du Botswana, du
Lesotho et du Zimbabwe) et une organisation provenant d’Europe
précisément de la Belgique.

Pour comprendre les enseignements que l'on peut tirer du Processus de Kimberley (PK), il est essentiel de comprendre ce qu'il est précisément et ce qu'il n'est pas, notamment parce qu'il est souvent mal présenté.

Le Processus de Kimberley est avant tout un forum de discussion tripartite où les gouvernements, l'industrie et la société civile s'entretiennent sur la gouvernance des diamants. C'est aussi, à notre avis, sa principale valeur ajoutée et ce qui devrait inspirer d'autres initiatives. Même si l'industrie et la société civile ne sont que des observateurs, sans pouvoir de décision, le Processus de Kimberley nous offre un forum international pour faire entendre notre voix, et amplifier celle des communautés touchées par l'extraction des diamants, avec lesquelles nous travaillons quotidiennement.

Le fait d'être membre de la Coalition de la Société Civile du Processus de Kimberley nous confère d'une part une légitimité pour engager le gouvernement et l'industrie de nos pays, et d'autre part une certaine forme de protection dans l'accomplissement du travail souvent dangereux de surveillance et de suivi des impacts de l'exploitation des ressources naturelles sur les droits de l'Homme.

Depuis 2003, le Processus de Kimberley gère un système de certification qui a apporté une certaine structure au commerce des diamants, auparavant désordonné. Il impose aux 85 pays membres du PK de mettre en œuvre un certain nombre d'exigences minimales, qui consistent à adopter ou à modifier la législation nationale, à mettre en place des institutions appropriées et à effectuer des contrôles à la production, à l'importation et à l'exportation. Ainsi, le PK est un forum de discussion tripartite qui gère un système de certification qui structure le commerce mondial des diamants. Mais ce n'est pas ainsi que le Processus de Kimberley est généralement présenté.

On entend souvent dire que le Processus de Kimberley est un mécanisme de prévention des conflits. En réalité, il n'intervient que dans un contexte de guerre civile, lorsque le conflit a tellement dégénéré qu'il n'y a plus rien à prévenir. Le PK définit la notion de conflit de manière étroite, c'est-à-dire comme une situation dans laquelle des rebelles cherchent à renverser des gouvernements légitimes, et ne traite pas des autres formes de violence généralisée ou systématique qui sont aujourd'hui encore associées à l'extraction de diamants dans un certain nombre de pays.

L'argument probablement le plus persistant est que le PK garantit l'absence de conflit dans le commerce des diamants. Le problème n'est pas seulement que la définition des diamants de conflit du PK est si maladroitement étroite, mais aussi que ces assurances ne sont pas soutenues par des systèmes de contrôle décents ou une surveillance indépendante.

À l'exception de la République centrafricaine, qui fait l'objet d'un embargo du PK depuis 2013, tous les autres pays membres du PK peuvent essentiellement certifier n'importe quel diamant, pratiquement sans aucune surveillance ni aucun contrôle des circonstances dans lesquelles il a été extrait ou encore des circonstances de son entrée sur leur territoire.

Distingués invités, Mesdames et Messieurs ;

Si le système de certification du PK (SCPK) était peut-être assez novateur il y a 20 ans, son processus décisionnel fondé sur le consensus s'est depuis révélé résistant à tout changement. Les appels à la réforme résonnent encore plus fort aujourd'hui. Pour éviter de décevoir les consommateurs de diamants qui se fient à ses assurances, le PK a essentiellement deux options aujourd'hui : révoquer son système de certification ou l'étayer par les contrôles et la surveillance nécessaires pour couvrir les conflits au sens large.

Ainsi, à notre avis, la question n'est pas tant de savoir ce que l'on peut apprendre du Processus de Kimberley, mais ce que le Processus de Kimberley peut apprendre d'autres initiatives où le temps ne s'est pas arrêté ces 20 dernières années. Parmi les exemples notables, on peut citer le guide de l'OCDE sur les minéraux responsables ou l'Initiative pour une assurance minière responsable.

Distingués invités, Mesdames et Messieurs ;

Pour terminer mon allocution, j'aimerais dire ici que l'extraction de diamants continue de provoquer des violences et des conflits dans plusieurs pays producteurs. Et ces diamants là circulent toujours et sont vendus à des consommateurs de bijoux qui se fient aux garanties émanant du SCPK.

Et compte tenu des difficultés à assurer la traçabilité des diamants, il est d'autant plus important d'améliorer et de contrôler de manière suffisante et efficiente les normes sociales, environnementales et celles relatives aux droits de l'Homme au niveau de l'exploitation minière surtout à petite échelle.

Merci pour votre attention.

Dr. Michel YOBOUE

Pour la CSC PK